

La version prononcée fait foi.

Projet de remarque sur la demande d'autorisation d'appel devant la CSC

Nous sommes ici aujourd'hui pour déclarer que nous continuerons à protéger les droits et les libertés en contestant la loi 21.

Aujourd'hui, nos juristes ont déposé des documents pour demander à la plus haute instance judiciaire du Canada de jouer un rôle important, soit déterminer si les droits et les libertés ont un véritable sens dans notre démocratie constitutionnelle.

Nous avons fait valoir que la Cour suprême du Canada doit se prononcer sur cette contestation juridique de la loi 21.

La décision très décevante de la Cour d'appel du Québec ne DOIT pas et ne PEUT pas représenter le dernier mot sur cette question.

Les droits et la liberté en jeu sont trop importants pour que ces questions ne soient pas tranchées.

Nous espérons que la Cour suprême du Canada entendra cet appel afin de se prononcer et de régler les questions juridiques nationales importantes et urgentes que soulève cette affaire.

L'enjeu est de déterminer si les droits et libertés dont nous disposons au Canada peuvent nous être si facilement retirés, sans aucun contrôle judiciaire.

Le recours à la disposition de dérogation n'empêche pas légitimement le tribunal de se prononcer sur la constitutionnalité de cette mesure législative, notamment sur la question de savoir si la loi 21 contrevient à notre structure constitutionnelle, et de résoudre la question.

Nous espérons que la Cour sera d'accord et entendra cette affaire.

La loi 21 est un texte législatif discriminatoire qui ne devrait pas échapper à l'examen judiciaire.

Depuis le jour où la loi 21 a été adoptée pour la première fois, il y a près de cinq ans, l'ACLC s'est exprimée sur l'effet préjudiciable que cette mesure législative aura sur notre démocratie, et sur les droits et les libertés.

Depuis près de cinq ans, nous poursuivons cette bataille juridique, et cette affaire est destinée à être entendue par la Cour suprême du Canada.

Quand le gouvernement du Québec a imposé de force la loi 21 aux Québécois, de nombreuses voix se sont élevées pour s'y opposer vivement.

Nous avons entendu des municipalités de tout le Québec, tant dans les grands centres urbains que dans les petites communautés rurales, qui s'inquiétaient du message d'exclusion que la loi 21 envoyait à leurs communautés.

Des responsables religieux de toutes les confessions nous ont fait part des craintes de leurs membres face à la discrimination religieuse et à l'intolérance.

Nous avons entendu des échos de jeunes qui ont dû choisir entre une carrière dans des établissements publics importants et la possibilité d'afficher leur identité religieuse et d'avoir des pratiques conformes à leur foi.

Depuis ses débuts, la loi 21 a fait l'objet de nombreuses critiques.

La loi 21 est discriminatoire à l'égard des personnes en raison de leurs croyances religieuses.

Elle a perpétué la discrimination systémique et entravé les droits et libertés fondamentaux d'innombrables minorités religieuses dans toute la province de Québec.

Malheureusement, les tribunaux inférieurs ont déclaré qu'ils avaient les mains liées.

C'est pourquoi nous demandons à la plus haute instance judiciaire du Canada de nous éclairer.

Il s'agit d'une affaire que ce tribunal – la Cour suprême du Canada – doit entendre.

Les questions soulevées dans cette affaire sont d'une importance si fondamentale pour la démocratie qu'elles soulèvent d'importants enjeux d'envergure nationale.

Nous sommes également ici pour envoyer un message aux gouvernements qui cherchent à utiliser la disposition de dérogation pour porter atteinte aux droits des groupes vulnérables et marginalisés.

La Charte n'est pas un simple bout de papier que l'on peut déchirer sans conséquences.

La Charte repose sur des principes démocratiques et juridiques fondamentaux qui sont au cœur de ce qui fait de notre société une société juste et équitable.

C'est pourquoi nous sommes déterminés à poursuivre ce combat juridique, avec nos partenaires, jusqu'à la plus haute instance judiciaire de ce pays.

Et nous avons besoin que tous ceux qui croient en notre Charte, qui croient que les droits sont importants pour notre démocratie, continuent de faire entendre leur voix pour s'opposer à la loi 21.